



**Verdict du jury du coroner**  
**Bureau du coroner en chef**  
**Loi sur les coroners- Province de l'Ontario**

---

**Nom de famille :** Patterson  
**Prénoms :** Keith  
**À l'âge de :** 30 ans

**Tenue à :** 399, rue Ridout Nord, London  
**du :** 2 novembre 2015  
**au :** 6 novembre 2015  
**Par :** Dr G. Rick Mann, coroner pour l'Ontario  
avons fait enquête dans l'affaire et avons conclu ce qui suit :

**Nom du détunt :** M. Keith Wayne James Patterson  
**Date et heure du décès :** 30 septembre 2014 à 14 h 27  
**Lieu du décès :** London Health Sciences Centre – Campus Victoria, London (Ontario)  
**Cause du décès :** Complications d'encéphalopathie hypoxique ischémique causées par une pendaison ou en résultant  
**Circonstances du décès :** Suicide.

(Original signé par: Président du jury)

---

Ce verdict a été reçu le 6 novembre 2015  
**Nom du coroner :** Docteur G. Rick Mann  
(Original signé par: coroner)

---

Nous, membres du jury, formulons les recommandations suivantes :

---

**Enquête sur le décès de :**

Keith Patterson

---

## Recommandations du jury

1. Que le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels étudie la conception, la composition et la coordination des couleurs des couvertures de sécurité qui sont utilisées dans les établissements correctionnels provinciaux et qu'il prenne toutes les mesures correctives appropriées.
2. Que le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels examine les procédures de nettoyage, d'entretien et d'inspection des couvertures de sécurité en usage dans les établissements correctionnels provinciaux et qu'il prenne toutes les mesures correctives appropriées.
3. Que le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels étudie la conception, le mécanisme de verrouillage et la coordination des couleurs des trappes susceptibles de servir de points d'ancrage sur les portes des cellules des établissements correctionnels provinciaux et qu'il prenne toutes les mesures correctives appropriées.
4. Que le Centre de détention d'Elgin-Middlesex procède à un examen du respect des exigences de formation régulière obligatoire imposées par le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels pour tout le personnel de première ligne en ce qui a trait à la prévention du suicide et qu'il prenne toutes les mesures correctives appropriées.
5. Que le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels s'engage à offrir la formation obligatoire en santé mentale à tous les agents des services correctionnels de première ligne dans les établissements correctionnels provinciaux.
6. Que le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels examine l'efficacité de la formation en santé mentale obligatoire pour tous les agents des services correctionnels de première ligne dans les établissements correctionnels provinciaux et qu'il prenne toutes les mesures correctives appropriées.
7. Que le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels examine l'efficacité des programmes de formation en santé mentale et en prévention du suicide actuellement dispensés au Collège de formation correctionnelle de l'Ontario et qu'il prenne toutes les mesures correctives appropriées.
8. Que le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels examine dans quelle mesure le système actuel de transmission de l'information est suffisamment efficace pour permettre à toutes les personnes appropriées de recevoir et d'examiner en temps opportun les renseignements concernant les détenus en situation de crise et qu'il prenne toutes les mesures correctives appropriées.
9. Que le Centre de détention d'Elgin-Middlesex étudie une méthode autre que les aimants actuellement utilisés pour identifier le motif pour lequel un détenu a été placé en isolement.
10. Que le Centre de détention d'Elgin-Middlesex recherche des solutions pour atténuer le risque d'inondation et faciliter le nettoyage ou le drainage et qu'il prenne toutes les mesures correctives appropriées.
11. Que le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels lance une étude afin de cerner les problèmes liés au stress et leurs effets sur les détenus des établissements correctionnels provinciaux, notamment sur les détenus ayant des troubles de santé mentale, et qu'il développe et mette en œuvre des stratégies pour atténuer ces effets.
12. Que le Centre de détention d'Elgin-Middlesex examine l'efficacité de ses installations de surveillance pour s'assurer que tous les secteurs de l'établissement sont surveillés efficacement par du personnel qualifié.